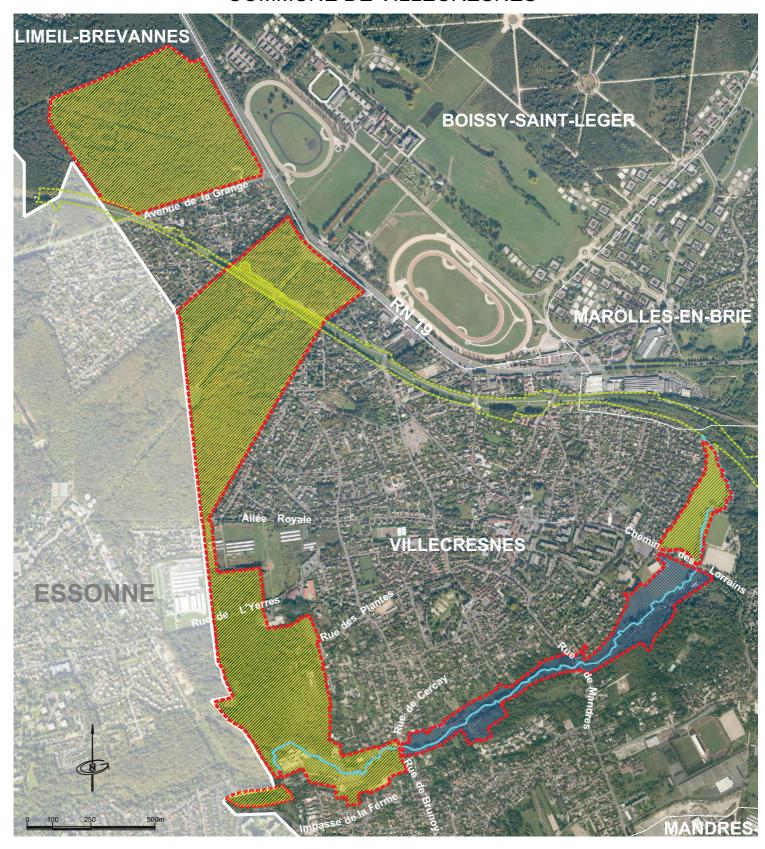
## ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 19 MAI 2014 ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA VALLÉE DU RÉVEILLON COMMUNE DE VILLECRESNES





Superficie de l'ENS = 1 240 606 m²



Zone de préemption avec délégation du droit de préemption à l'AEVRIF = 1 103 957 m²



Zone de préemption avec délégation du droit de préemption à la commune = 136 650 m²



Emprise Tégéval hors ENS = 16 757 m<sup>2</sup>

